

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n° 2015.04.14.004

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, au Centre de Formations Multimétiers de la Haute Gironde à Reignac, sous la présidence de Monsieur Baldès.

Date de la convocation : 7 avril 2015

Secrétaire de séance : Monsieur Henrionnet Jean-Paul (Cdc de l'Estuaire)

Nombre de membres présents : 45

CdC du canton de Blaye (15) :

Titulaires : Baldès D. – Roturier J. – Villar P. – Laé G. – Jourdan A. – Loriaud X. – Margueritte B. – Duez JP. – Goutte M. – Olivan F. – Pastor GA. – Coronas P.

Suppléants : Rochet JL. – Carreau G. – Diver B.

CdC du canton de Bourg (7) :

Titulaires : Blouin J. – Joly P. – Bayard D. – Rodriguez R. – Guinaudie V. – Roux J.

Suppléant : Saez C.

CdC de l'Estuaire (9) :

Titulaires : Bournazeau B. – Lavie-Cambot B. – Grenier B. – Bailan B. – Ducout V. – Gandré A. – Henrionnet JP.

Suppléants : Maurin P. – Laisné JJ.

CdC du canton de Saint-Savin (14) :

Titulaires : Perdriaud P. – Cluzeau H. – Gelez J. – Misiak B. – Page E. – Renard A. – Bernard D. – Monestier J. – Roques P. – Despérierz JL. – Dumas L.

Suppléants : Labeyrie JP. – Salvi E. – Benoit D.



Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	45
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	45
Votes : pour	45
contre	

PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES 2015

Monsieur le Président indique que le montant global de la participation des Communautés de communes au Syndicat Mixte, inscrit au projet de Budget Primitif 2015 qui sera proposé au vote de l'Assemblée ci-après, s'élève à 45 000,59 €. Elle se répartit de la manière suivante entre les Communautés de communes, selon les critères prévus aux statuts du Syndicat Mixte :

	Potentiel fiscal (fiche DGF 2014)	% Potentiel fiscal	1ère part 22 500,30 €	Population (fiche DGF 2014)	% popu- lation	2ème part 22 500,29 €	Cotisations 2015	%
CdC Saint-Savin	3 272 324	16,6%	3 729,72	22 914	35,2%	7 913,37	11 643,08 €	25,9%
CdC Saint-Ciers	12 012 129	60,8%	13 691,13	12 997	19,9%	4 488,52	18 179,66 €	40,4%
CdC Bourg	1 806 125	9,1%	2 058,58	13 677	21,0%	4 723,36	6 781,94 €	15,1%
CdC Blaye	2 650 410	13,4%	3 020,87	15 564	23,9%	5 375,04	8 395,91 €	18,7%
TOTAL	19 740 988	100,0%	22 500,30	65 152	100,0%	22 500,29	45 000,59 €	100,0%

Décision : Sur proposition du Président, et après discussion, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **Valide** le montant des participations financières des Communautés de communes au Syndicat Mixte au titre du Budget Primitif 2015, telles que présentées ci-dessus.

LE PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL



Denis BALDES